



## Refuse de rembourser le produit défectueux

Par **jillqj**, le **09/04/2011** à **21:29**

Bonjour,

J'ai acheté une paire de sandale au Taille 35, mais la cheville s'est cassée lendemain. Le magasin a refusé de me rembourser mais juste m'a proposé un avoir ou un échange. Comme c'est presque impossible de retrouver un deuxiem modèle au T35 au magasin car en France la taille standard chaussure femme est de T36 à T41, il est inutile pour moi de recevoir un avoir ou faire un échange.

Je voudrais savoir s'il y a un loi qui peut me protéger et peut obtenir la remboursement.

Merci

Par **defo**, le **10/05/2011** à **19:50**

ca m'interesse comment ca s'est finit...car moi j'ai acheté des sabots pour mon fils qui étaient defectueux et la vendeuse a refusé de me rembourser car ils avaient plus les memes et j'avais pas besoin d'autre chose....finalement elle m'a fait un avoir..j'aurais préféré de partir avec un paire des sabots plustot qu'avec un avoir...merci pour la réponse.